

Règlement et informations

Article 1 : La réglementation sportive appliquée est celle de la Fédération Française de Triathlon, consultable sur : <http://www.fftri.com>

Article 2 : Le 1er Run & Bike des Coteaux Sézannais est ouvert aux athlètes licenciés ou non à partir de la catégorie Poussins.

Les non licenciés devront fournir un certificat médical de moins d'un an (non contre-indication de la pratique du Run & Bike **en compétition**).

Article 3 : Cette épreuve très conviviale et accessible à tous, se déroule par équipe de 2 avec un seul VTT (l'un pédale pendant que l'autre court) dans un **cadre naturel privilégié des vignes de Champagne**.

Article 4 : L'épreuve se déroule Dimanche 20 novembre 2011 à Sézanne(51).

Retrait des dossards à partir de 12h00, au stade de la Fontaine du Vé (en face de la Cité scolaire).

Départ	Catégories	Distances	Boucles
13 h 15	Poussins / Pupilles 2003/2004— 20010/2002	2,5 km	1
13 h 40	Benjamins / Minimes 1999/2000— 1997/1998	5 km	2
14 h 30	Cadets, Juniors, Seniors & Vétérans 1996 et avant	12,5 km	5

Remise des prix : 16h.

Article 5 : Départ

Pour toutes les courses, un des 2 coéquipiers devra effectuer une première boucle de course à pied et récupérer son vététiste sur la ligne de départ pour démarrer ensemble le parcours.

Article 6 : Règles de course.

Le port du casque à coque rigide, jugulaire fermée, est obligatoire pour les 2 équipiers durant toute l'épreuve.

Les concurrents porteront chacun un dossard fourni par l'organisation, visible sur le devant.

Il est interdit aux 2 équipiers de monter ensemble sur le vélo.

Les relais coureur à pied / vététiste sont libres, mais les 2 coéquipiers devront franchir ensemble à chaque tour une zone délimitée à proximité de la ligne d'arrivée.

Dans un souci de respect de l'environnement, et des règles de la FFTRI, il est **strictement interdit de jeter des débris** sur le parcours sous peine de disqualification

Article 7 : Récompenses

Lot souvenir à tous les participants.

Trophée et lot aux premiers de chaque catégorie H & F. Récompenses aux 3 premières équipes classées au scratch pour l'épreuve Découverte. Les récompenses ne sont pas cumulables.

Article 8 : Responsabilité

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts pour les risques en responsabilité civile auprès de l'assurance de la FFTRI.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Les non-licenciés bénéficient des garanties accordées par la carte journée.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident, de défaillance provoquée par un mauvais état de santé, de perte ou de vol de matériel. En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit. L'émargement lors de l'inscription vaut acceptation du règlement.